

1. Mot de bienvenue et vérification du quorum

Résolution	Résumé des discussions	Suivi à effectuer
	Monsieur Pascal Plamondon souhaite la bienvenue à tous et à toutes. Il mentionne que nous avons le quorum. Un tour de table de présentation de chaque membre est fait.	

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution	Résumé des discussions	Suivi à effectuer
CCSEHDAA 2024-2025-07	Monsieur Pascal Plamondon fait la lecture de l'ordre du jour de la rencontre. Il est proposé par Monsieur Samuel Poirier d'adopter l'ordre du jour de la rencontre tel que présenté. Adopté à l'unanimité.	

3. Parole au public

Résolution	Résumé des discussions	Suivi à effectuer
	Il n'y a aucune parole du public.	

4. Adoption du procès-verbal du procès-verbal de l'AGA du 21 octobre 2024.

Résolution	Résumé des discussions	Suivi à effectuer
CCSEHDAA 2024-2025-08	Il est proposé par Monsieur Samuel Poirier d'adopter le procès-verbal de l'AGA du 21 octobre tel que présenté. Adopté à l'unanimité.	

5. Suivi au procès-verbal du 27 mai 2024

Résolution	Résumé des discussions	Suivi à effectuer
CCSEHDAA 2024-2025-09	Il est proposé par Madame Nancy Fecteau d'adopter le procès-verbal de la rencontre du 27 mai 2024. Adopté à l'unanimité.	

6. Bilan du président CCSEHDAA 23-24

Résolution	Résumé des discussions	Suivi à effectuer
	<p>Monsieur Pascal Plamondon fait la lecture du bilan 2023-2024. Les règles de régie interne seront revues au point 9.</p> <p>Mme Marie-Pier Lacombe demande que soit ajouté au PI et PSII la notation que le parent peut avoir recours au comité ÉHDAA au besoin.</p> <p>Monsieur Pascal Plamondon informe qu'il procédera à la prise de photo des membres afin de les ajouter à la page Facebook CCSÉHDAA.</p> <p>Monsieur Pascal Plamondon mentionne que le Team du comité doit être mis à jour. La mise à jour sera faite dans les prochaines semaines.</p>	

7. Rencontre de titre indéterminé du 18 novembre 2024

Résolution	Résumé des discussions	Suivi à effectuer
	<p>Monsieur Pascal Plamondon explique que cette rencontre ne pouvait pas s'appeler <i>une rencontre extraordinaire</i>, car le contexte ne s'y prêtait pas. Il explique que l'an prochain il y aura au calendrier une rencontre pour la Pré-AGA en octobre, une rencontre des membres parents après l'AGA. Ces rencontres seront utiles aux nouveaux membres afin de les guider dans leurs rôles et mandats.</p> <p>Ces rencontres supplémentaires sont proposées et adoptées à l'unanimité.</p>	

8. Cas soumis au comité EHDAA : rappel de notre rôle

Résolution	Résumé des discussions	Suivi à effectuer
	<p>Madame Véronique Lessard demande aux membres quel est le rôle d'un membre du comité lorsqu'une situation leur est exposée.</p> <p>M. Samuel Poirier mentionne que les membres sont plutôt anonymes face aux parents des écoles.</p> <p>Madame Véronique Lessard explique que lorsqu'un membre est interpellé pour une situation, elle demande que le membre réfère le parent vers la direction de l'école en premier. Il demeure toujours possible que le parent vienne présenter sa situation au comité</p>	

Résolution	Résumé des discussions	Suivi à effectuer
	<p>CCSÉHDAA. Si le parent demeure toujours insatisfait, le recours au processus de plainte est possible également.</p> <p>Madame Marie-Pier Lacombe suggère d'éviter de donner son avis ou de prendre parti si un parent nous interpelle pour une situation.</p> <p>Monsieur Samuel Poirier mentionne que l'on peut entendre le parent, être dans une position d'écoute et se référer à Mme Véronique Lessard ou à Monsieur Pascal Plamondon au besoin. Il ajoute que les membres sont des bénévoles.</p> <p>Madame Nancy Fecteau précise que l'on peut soumettre au comité CCSÉHDAA des situations portées à l'attention des membres parents, pour discussion et recommandations.</p> <p>Mme Véronique Lessard demande d'être vigilant sur les pages SPOTTED Facebook.</p>	

9. Règles de régie interne

Résolution	Résumé des discussions	Suivi à effectuer
	<p>Madame Véronique Lessard demande aux membres de relire les règles de régie interne. Ce point sera à l'ordre du jour de la prochaine rencontre.</p>	<p>Retirer le membre au CA dans la régie interne</p> <p>Corrections de 23-24 à faire</p>

10. Préparation d'un Webinaire ou deux

Résolution	Résumé des discussions	Suivi à effectuer
	<p>Mme Katie Montminy a proposé un Webinaire sur les PI et PSII afin que les parents puissent comprendre ce qu'est un PI et PSII (plan d'Interventions et Plan de Service Individualisé Intersectoriel) ce que cela implique et surtout le rôle attendu du parent.</p> <p>Un membre a proposé de faire une capsule de sensibilisation aux parents sur l'intimidation souvent vécue par les élèves HDAA.</p> <p>Mme Valérie Tremblay propose des ateliers pour septembre 2025 en lien avec le droit des enfants.</p>	

11. État de la situation arrêt de scolarisation au CSSDN

Résolution	Résumé des discussions	Suivi à effectuer
	Point remis à l'ordre du jour de la prochaine rencontre	Point à remettre à la rencontre de janvier 2025

12. Projet guide EHDA

Résolution	Résumé des discussions	Suivi à effectuer
	<p>Monsieur Pascal Plamondon mentionne qu'il serait pertinent qu'un chargé de projet travaillant au CSSDN puisse être la personne responsable de la refonte du guide.</p> <p>Mme Véronique Lessard fera des vérifications pour nommer une personne.</p> <p>Mme Véronique Lessard propose que les besoins des parents soient clarifiés afin d'identifier le contenu du guide.</p> <p>Le budget EHDAA pourrait servir à payer les coûts de ce projet.</p>	

13. Rapports

Résolution	Résumé des discussions	Suivi à effectuer
	<p>13.1. Président : Monsieur Pascal Plamondon informe les membres du manque de personnel, il demande un bilan plus précis de la pénurie de personnel pour la prochaine rencontre.</p> <p>13.2. Direction générale</p> <p>13.3. Trésorier</p> <p>13.4. Représentant du comité de parent. Mme Marie-Pier Lacombe mentionne que M. Bard a donné comme information que les classes d'emploi sont bien comblées. Elle mentionne également qu'il n'est pas possible pour un professionnel externe au CSSDN de venir observer un élève.</p>	Bilan des RH à présenter

Résolution	Résumé des discussions	Suivi à effectuer
	<p>Mme Véronique Lessard précise ces quelques points :</p> <p>Présence des professionnels de l'externe dans nos milieux :</p> <p>Dans le cas où un parent fait appel à un professionnel de sa propre initiative pour aider son enfant :</p> <ul style="list-style-type: none">- Il n'est pas possible pour un professionnel de l'externe (qui n'est pas un employé du CSSDN) d'aller faire l'observation d'un élève dans nos milieux (en classe / service de garde / récréation).- Dans cette situation, il n'est pas possible de permettre à la personne de l'externe de venir procéder à l'évaluation ou tenir les rencontres avec les parents dans nos locaux.- Lorsqu'un parent fait appel à un service professionnel de l'externe, il est recommandé et souhaitable que ce dernier et les professionnels de l'école aient des moments d'échange pour la compréhension de la problématique et des pistes de solution à explorer.- Nous pouvons permettre la présence du professionnel à certaines rencontres (ex. PI) lorsque la situation le commande afin d'assurer une cohérence sur le travail à faire avec l'élève. <p>Dans le cas de bris de service du milieu scolaire :</p> <ul style="list-style-type: none">- La direction peut, dans le cas d'un bris de service dans son école, interpellé un professionnel de l'externe pour l'évaluation d'un élève pour lequel cette référence est prioritaire.- Dans cette situation il est possible que l'intervenant vienne à l'école pour rencontrer l'élève ou les parents puisque la demande vient du scolaire. Comme nous sommes à l'origine de cette demande, il devient notre consultant.- Il pourra consulter les membres de l'équipe-école pour connaître le contexte de la demande et les manifestations observées.- Le professionnel pourra transmettre les résultats de l'évaluation et les recommandations d'intervention.- Il n'est pas possible pour ce professionnel d'aller faire l'observation de l'élève en classe ou dans d'autres contextes dans notre milieu. <p>Les raisons pour lesquelles il n'est pas possible de répondre à une demande qui vient d'un professionnel engagé par un parent :</p> <p>La position du Centre de services scolaire des Navigateurs (CSSDN) est à l'effet que les directions d'établissement ne peuvent permettre la tenue de services privés de professionnels auprès des élèves à l'intérieur de leur établissement. Plusieurs arguments expliquent cette position :</p>	

Résolution	Résumé des discussions	Suivi à effectuer
	<ul style="list-style-type: none"> L'assurance responsabilité et les enjeux syndicaux. Le CSSDN ne peut permettre que des intervenants du secteur privé, appartenant à une même classe d'emplois couverte par le certificat d'accréditation syndicale de notre organisation, interviennent auprès de notre clientèle dans le même milieu. Il pourrait y avoir des recours légaux justifiés de la part du syndicat de la classe d'emplois concernée même si nous ne retrouvons pas cette classe d'emplois dans notre milieu (ergothérapeute par exemple). Puisque les professionnels du secteur privé ne sont pas des employés du CSSDN, il devient impossible d'assurer une supervision et un contrôle adéquats du respect des pratiques probantes, des politiques et des règles de notre organisation ainsi que des valeurs que nous préconisons et nous ne pouvons assurer la vérification des antécédents judiciaires des professionnels œuvrant au secteur privé. <p>Cependant, il est toujours possible d'accueillir des professionnels des autres services publics lorsque cela se déroule dans le cadre d'une entente MEQ-MSSS.</p>	

14. Histoire à succès

Résolution	Résumé des discussions	Suivi à effectuer
	<p>Mme Geneviève Lévesque nous parle du colloque de l'UMR (Unité Mixte de Recherches) et mentionne que c'était vraiment un beau colloque. Elle précise aussi que les nouveaux élèves en CPA (Cheminement Particulier à l'Autonomie) de l'école secondaire Pamphile-Le May ont été très bien accueillis par le personnel. L'immigration amène de grands enjeux, notamment en adaptation scolaire (19 à 20 langues maternelles différentes).</p>	

15. Questions diverses

Résolution	Résumé des discussions	Suivi à effectuer
	Aucune question diverse	

16. Prochaine réunion - 20 janvier 2025

Résolution	Résumé des discussions	Suivi à effectuer
------------	------------------------	-------------------

	La prochaine rencontre du comité aura lieu le 20 janvier 2025 par Teams	
--	---	--

17. Levée de l'assemblée

Résolution	Résumé des discussions	Suivi à effectuer
CCSEHDAA 2024-2025-10	Levée de l'assemblée à 20 h 43	